



REPUBLIQUE DU BURKINA FASO

Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE),
Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des
Ressources Halieutiques (MAHRH) du Burkina Faso

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DECENTRALISEES POUR LE SUIVI-EVALUATION DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES AU BURKINA FASO

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le directeur de la FAE.

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes et abréviations Cadre logique provisoire

0.	RESUME	1
1	HISTORIQUE.....	3
1.1	CONTEXTE GENERAL	3
1.2	LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS EN RELATION AVEC LA GIRE	4
1.3	PRIORITES SECTORIELLES	5
1.4	DEFIS ET OPPORTUNITES	5
1.5	BENEFICIAIRES	8
2	LE PROJET	9
2.1	RESULTATS A LONG TERME	9
2.2	LES RESULTATS SUR LE MOYEN TERME	10
2.3	REALISATION	10
2.4	ACTIVITES	11
2.5	RISQUES ET DES MESURES D'ATTENUATION	12
2.6	COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT	12
3	EXECUTION DU PROJET	14
3.1	RECIPIENDAIRE	14
3.2	DISPOSITIONS ET CAPACITES RELATIVES A L'EXECUTION	14
3.3	PLANIFICATION DES PERFORMANCES	15
3.4	PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE	16
3.5	ACQUISITION ET EXECUTION	16
3.6	PASSATION DES MARCHES ET EXECUTION	18
3.7	MODALITES DE DECAISSEMENT ET CALENDRIER DES DEPENSES	19
3.8	COMPTABLES ET D'AUDIT	20
3.9	MODALITES DE SUIVI, D'EVALUATION ET DE RAPPORT.....	20
4	BENEFICES DU PROJET	21
4.1	EFFICACITE ET EFFICIENCE	21
4.2	DURABILITE	22
5	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	23
5.1	CONCLUSIONS	23
5.2	RECOMMANDATIONS.....	23
	ANNEXES.....	24

Annexe 1 : Configuration des 13 Unités de Collecte et de Diffusion d'Information sur l'Eau au Burkina Faso

Annexe 2 : Détail des Coûts de Formation par Etudiant

Annexe 3 : Détail des Coûts du Projet

Annexe 4 : Références (Liste non exhaustive)

Annexe 5 : Photos de la mission d'évaluation Octobre 2007

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES UTILISEES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AON	Appel d'Offres National
AGRHYMET	Centre d'Agro Météorologie et Hydrologie
AT	Agent Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFN	Consultation Fournisseurs échelon National
CLSP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAHRH	Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
EIER	Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural
ETSHER	Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HYCOS	Hydrological Cycle Observing System
LR	Liste Restreinte
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADSEA II	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement Phase II
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015
RAT	Rapport d'Avancement Trimesteriel
S&E	Suivi et Evaluation
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
SCDIOPEau	Section Collecte et Diffusion de l'Information, Organismes de gestion et Police de l'Eau (DRAHRH)
SREH/DRAHRH	Services des Ressources en Eau et des Ressources Halieutiques des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
SREU	Suivi de Terrain des Ressources en Eau et des Usages
TS	Technicien Supérieur
UCDIEau	Unité de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau
UCRE	Unité de Coordination des Ressources en Eau (CEDEAO)
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest
2iE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement

CADRE LOGIQUE PROVISOIRE POUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DECENTRALISEES POUR LE SUIVI-EVALUATION DES RESSOURCES EN EAU ET DE LEURS USAGES AU BURKINA FASO

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE ET VERIFICATION	Une HORIZON INDICATIF	RISQUES ET ATTENUATION
<u>A. OBJECTIF PRINCIPAL:</u>	<u>RESULTATS ATTENDUS A LONG TERME :</u>	<u>BENEFICIAIRES GLOBAUX :</u>	<u>INDICATEURS GLOBAUX :</u>	<u>HORIZON :</u>	
<p>Le projet constitue une action concrète s'intégrant dans la mise en œuvre en cours du Plan d'Action pour la GIRE (PAGIRE) du Burkina Faso.</p> <p>La PAGIRE contribuera à la lutte contre la pauvreté par l'atteinte des OMD et la Vision Africaine de l'Eau en améliorant les conditions de vie des populations par le renforcement de la disponibilité des ressources en eau pour les activités de production, leur utilisation efficiente et leur protection contre les impacts négatifs des activités humaines</p>	<p>Les résultats à long terme s'articulent autour d'une dynamisation de la GIRE au Burkina Faso qui contribuera à un développement socio-économique favorable et au bien être des populations du pays, par une valorisation efficace et durable des ressources en eau.</p> <p>Le projet contribuera à l'application effective de la réglementation en vue d'une meilleure gestion de la demande, distribution équitable, protection contre les pollutions, atténuation des risques liés à la sécheresse et les inondations</p>	<p>Les acteurs, publics et privés, du secteur de l'eau qui exploitent les ressources en eau et les usages à des fins de développement durable au bénéfice de l'ensemble de la population, Les autres bénéficiaires comprennent l'ABV, l'ABN, la CEDEAO et l'UCRE, les institutions de recherches et de formation (2iE), les ONG, et les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux</p>	<p><u>Indicateurs:</u> Le PAGIRE au niveau déconcentré dynamisé.</p> <p><u>Sources:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – statistiques nationales régionales – rapports sur le budget national – rapports spécifiques sur le développement – Programme de Suivi et Evaluation (S&E) 	<p>Longe terme : Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) et la Vision Africaine de l'Eau 2025</p>	<p><u>Risque :</u> La mauvaise performance des acteurs GIRE déconcentrés.</p> <p><u>Atténuation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le SREU est inscrit au budget de l'Etat qui en reconnaît, de ce fait, l'importance et la nécessité de l'inscrire dans la durée.
<u>B. OBJECTIFS SPECIFIQUES :</u>	<u>RESULTATS ATTENDUS :</u>	<u>BENEFICIAIRES PRIMAIRES :</u>	<u>INDICATEURS :</u>	<u>HORIZON :</u>	
<p>Le Projet débouchera sur des résultats en termes de renforcement des services GIRE</p>	<p>- En formant le personnel qui sera chargé du suivi des ressources en eau et des</p>	<p>Les bénéficiaires primaires du projet seront :</p>	<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualité de la connaissance des ressources en eau et de ses 	<p>Moyen terme : Les résultats feront partie du</p>	<p><u>Risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Motivation insuffisante des

<p>déconcentrés pour une amélioration de la connaissance de la ressource et du suivi de ses usages, une application graduelle et effective de la réglementation en vue d'une meilleure gestion de la ressource et une valorisation des investissements dans le secteur de l'eau</p>	<p>usages de l'eau, le projet contribuera significativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à l'application effective de la réglementation GIRE au niveau régional et local. – à l'intégration effective des données dans le (SNIEau) qui est la référence nationale de données sur l'eau et les usages à des fins de planification et de S&E des actions menées dans le secteur de l'eau. – à sécurisation des données de stations modernisées de Niger-HYCOS et Volta-HYCOS 	<ul style="list-style-type: none"> – la DGRE et les SRE/DRAHRH – Tous les acteurs nationaux dans le secteur de l'eau – Les autorités de la GIRE transfrontalière : l'ABN et l'ABV 	<p>usages, améliorée</p> <p><u>Sources:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Mission de supervision – Programme de Suivi et Evaluation (S&E) du PAGIRE – Les programmes de S&E du Niger-HYCOS et Volta-HYCOS 	<p>performance de l'OMD 2015</p>	<p>candidats</p> <ul style="list-style-type: none"> – Défection des candidats – Détérioration des équipements <p><u>Atténuation :</u> Assurer une bonne formation et motivation des candidats et une bonne maintenance des équipements</p>
<p><u>C. ACTIVITES :</u></p>	<p><u>PRODUITS DES ACTIVITES :</u></p>	<p><u>BENEFICIAIRES CLES :</u></p>	<p><u>INDICATEURS :</u></p>	<p><u>HORIZON :</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des capacités des ressources humaines en suivi-évaluation de la ressource et de leurs usages – Une dotation du personnel formé en équipements logistique, hydrologique et informatique nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> – Formation de 18 Techniciens Supérieurs (TS 2 ans de formation) et 25 Agents Techniques (AT 1 an de formation) intégrés dans la fonction publique – Equipements et matériel nécessaire mise en place 	<p>Les techniciens et agents (TS et AT) ciblés dans les 13 Unité de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau)</p>	<p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – 18 Techniciens Supérieurs et 25 Agents Techniques formés, intégrés dans la fonction publique, – Equipements matériel identifiés mise en place – Les services suivi-évaluation des ressources en eau et de leurs usages accomplis comme exigés par la GIRE <p><u>Sources:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Mission de supervision de la FAE les Rapports d'avancement trimestriels (RAT), Rapports de la S&E du PAGIRE 	<p>Feront partie des résultats du PAGIRE à court terme (3-5 ans)</p>	<p><u>Risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Motivation insuffisante des candidats – Défection des candidats – Détérioration des équipements <p><u>Atténuation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Assurer une formation appropriée et efficace – Assurer une bonne maintenance des équipements

0. RESUME

0.1 Le Burkina Faso a réalisé des avancées significatives dans la mise en œuvre de la GIRE mais est confronté à un déficit important en ressources humaines, notamment au niveau régional et local pour le Suivi de terrain des Ressources en Eau et des Usages (SREU). Le projet vise à combler ce déficit.

0.2 Le projet constitue une action concrète s'intégrant dans la mise en œuvre en cours du Plan d'Action pour la GIRE (PAGIRE) du Burkina Faso. Il débouchera sur des résultats immédiats en termes de renforcement des services GIRE déconcentrés en vue d'une amélioration de la connaissance de la ressource et de ses usages et d'une application graduelle et effective de la réglementation visant à une meilleure gestion de la ressource (gestion de la demande, distribution équitable, protection contre les pollutions, atténuation des risques etc.). Ceci contribuera à optimiser et valoriser significativement les investissements dans le secteur de l'eau. En formant le personnel qui sera chargé du suivi des ressources en eau et des usages de l'eau, le projet contribuera notamment à permettre une application effective de la réglementation.

0.3 Le programme de formation du projet répond aux besoins spécifiques du Burkina Faso en matière de SREU ; il est en outre fortement axé sur la pratique. A l'issue de la formation le personnel formé sera intégré dans les services des directions régionales chargés du SREU avec pour attributions : (i) assurer le suivi des réseaux hydrométrique, piézométrique et de qualité ; (ii) collecter toutes données relatives aux usages, ouvrages, prélèvements, besoins, risques etc. ; (iii) traiter les données collectées, les saisir dans la banque de données du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) et en assurer la diffusion au niveau régional ; (iv) contribuer au niveau régional à toute action en matière de GIRE comme la réglementation des ressources en eau.

0.4 Le présent projet consistera en (i) un renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation des ressources en eau, de suivi des usages de l'eau (ouvrages, demande, besoins environnementaux) et d'application de la réglementation relative aux autorisations et déclarations d'ouvrages hydrauliques. Ce renforcement des capacités porte sur la formation de 18 Techniciens Supérieurs (TS 2 ans de formation) et 25 Agents Techniques (AT 1 an de formation) qui seront intégrés dans la fonction publique au terme de leur formation ; et (ii) une dotation du personnel formé en équipements logistique et informatique nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches à l'issue de leur formation.

0.5 Le Projet correspond bien à la stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau et il répond à un besoin prioritaire de renforcement des capacités GIRE dans le domaine spécifique de la connaissance et du suivi des ressources en eau et des usages de l'eau. Le Projet fera donc une contribution très importante dans la perspective de la décentralisation de la GIRE. La valeur ajoutée au Projet par la FAE pendant le dialogue préparatoire et la mission d'évaluation concerne l'accent mis sur certains aspects permettant de mieux assurer les résultats sur le terrain à long terme. Il s'agit notamment de connecter le Projet à la coopération entre la DGRE Burkina Faso, l'ABN et l'ABV afin de bénéficier des synergies dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement; et d'ajouter un module de formation sur l'application de la réglementation des ressources en eau notamment dans les zones fragilisées par la surexploitation et la pollution.

0.6 La durée totale prévisionnelle du Projet est de 30 mois et le coût global du projet est évalué à 670.000 Euro. Le projet sera financé par la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant d'environ 450.000 Euro (67.2%) du budget total et par la DGRE avec une contribution de 220.000 Euros (32.8%).

0.7 Le signataire de l'Accord de Don de la FAE sera le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso et l'agence d'exécution du Projet sera la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) / Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) du Burkina Faso. Le projet sera mis en œuvre par la DGRE appuyée par un Comité de Pilotage réunissant des représentants des parties concernées et chargé d'évaluer et de rendre compte de l'avancement du projet.

0.8 Il est proposé au Directeur de la Facilité d'approuver la demande de financement du Gouvernement du Burkina Faso pour un montant de 450.000 Euro pour le Projet qui représente 67.2 % du budget nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Suite à cette évaluation, un Accord de Don entre le Ministère des Finances du Burkina Faso et la BAD/FAE sera élaboré pour approbation et signature. La mise en vigueur de l'Accord de Don sera conditionnée par l'ouverture d'un compte spécial par le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques/DGRE.

1 HISTORIQUE

1.1 Contexte général

1.1.1 Le secteur de l'eau constitue une des priorités du Gouvernement du Burkina Faso s'inscrivant dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) et en conformité avec les engagements du Gouvernement en matière d'Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015.

1.1.2 Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE) approuvé par le Gouvernement en mars 2003. Le projet contribuera de manière significative à l'atteinte de résultats de deux domaines clés du PAGIRE, à savoir :

- le Domaine N°5 - Ressources humaines, qui prévoit explicitement de former des agents en suivi/évaluation de la ressource, en suivi de la demande, des usages et des besoins des écosystèmes pour l'atteinte du Résultat 5.3 du PAGIRE - les capacités des personnels des structures techniques chargées de la mise en œuvre des nouvelles fonctions de gestion de l'eau sont renforcées principalement en matière de gestion technique (connaissance, suivi, protection) des ressources en eau, des usages et des milieux qui en dépendent.
- Le Domaine N°2 - Système d'Information sur l'Eau, qui prévoit de renforcer le suivi quantitatif des ressources en eau de surface et souterraine et de mettre en œuvre des réseaux de suivi de la qualité, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau pour l'atteinte du Résultat 2.1 du PAGIRE - les réseaux de suivi quantitatifs sont renforcés en fonction des besoins en information et du Résultat 2.2 - la mise en œuvre de réseaux de suivi de la qualité des eaux, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau est définie.

1.1.3 Les actions du PAGIRE sont présentement mises en œuvre à travers divers programmes dont le Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement Phase II (PADSEA II) financé par le Danemark et la Suède, et à travers d'autres programmes structurants sous financement de l'Union Européenne, de la Coopération allemande, de la France etc. Sur le plan du renforcement des capacités du secteur de l'eau, le PADSEA II finance la formation de 90 étudiants des niveaux Ingénieur (5 ans) et Licence (3 ans) dans les domaines du génie rural, de l'hydraulique et de l'hydrogéologie à l'EIER-ETSHER et à l'ENI de Bamako mais aucun financement ne prend en compte la formation d'un personnel qualifié du niveau Technicien Supérieur (2 ans) et Agent Technique (1 an) pour le suivi sur le terrain des ressources en eau et des usages.

1.1.4 Le suivi des ressources en eau (94 stations hydrométriques et 77 piézomètres) des bassins du Mouhoun, de la Comoé, du Nakanbé et du sud du bassin du Niger est assuré présentement par seulement 4 sur 13 Unités de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau). Ces quatre UCDIEau disposent actuellement d'un personnel permanent comprenant 5 agents techniques de l'eau. Les UCDIEau constituent les maillons-clé du système d'information et de monitoring sur les ressources en eau et leurs usages.

1.1.5 Dans le contexte climatique de type sahélien du Burkina Faso, le suivi des ressources en eau et des usages de l'eau est d'une importance capitale, et cela pour améliorer la

connaissance et renforcer la protection de la ressource ainsi que planifier les programmes d'investissement contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le suivi des ressources en eau et des usages s'impose également dans le contexte de gestion transfrontalière des ressources en eau partagées.

1.2 Les principaux financements en relation avec la GIRE

1.2.1 Dans le cadre des programmes hydrologiques transfrontaliers Niger-HYCOS et Volta-HYCOS il y a des investissements visant à moderniser les stations de mesures existantes et à créer de nouvelles stations hydrométriques. De même, dans le cadre du Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement Phase II sous financement de DANIDA (Le Danemark) et de l'Asdi (La Suède), des investissements sont prévus pour la réalisation de nouveaux piézomètres. L'exploitation de ces réseaux sera sécurisée et ils seront valorisés grâce au contrôle régulier des stations, ainsi qu'à la collecte et au traitement des données par les agents formés dans le cadre du présent projet. En lien avec les programmes de renforcement des réseaux, des actions de renforcement des capacités des personnels existants sont préconisées, notamment les formations inscrites aux programmes Niger HYCOS et Volta HYCOS et les formations spécifiques du programme PADSEA.

1.2.2 Le Danemark et le Gouvernement du Burkina financent le Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement - Phase II (PADSEA II) pour la période 2005-2009 qui comprend 7 composantes dont deux intéressent directement la GIRE, à savoir : (i) L'appui au PAGIRE - axe central d'appui à la mise en œuvre du PAGIRE au Burkina Faso, intervenant en appui direct à la DGRE à travers 5 volets : (a) appui au Secrétariat Permanent au PAGIRE, (b) appui à la création et à l'application de la réglementation, (c) appui à la création des structures de gestion dans le bassin du Nakanbé, (d) appui à la création du Système National d'Information sur l'Eau, (e) renforcement des ressources humaines ; et (ii) Le programme de formation de 90 Ingénieurs du Domaine de l'eau (Master/4 ans et Licence/3 ans) à l'EIER-ETSHER et à l'ENI de Bamako. Les premières promotions sortiront en fin d'année académique 2007/2008. Ce personnel formé sera intégré dans la fonction publique pour être affecté au ministère en charge de l'eau.

1.2.3 La Suède (Asdi) cofinance avec Le Danemark (DANIDA) et le Gouvernement Burkinabé la composante Appui au PAGIRE et la composante formation citées ci-dessus. L'Asdi finance également le Programme d'Appui à la Gestion de l'Eau du Bassin de la Volta (PAGEV) à travers l'IUCN.

1.2.4 L'Union Européenne (UE) finance le Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) qui intervient dans les bassins de la Comoé et du Mouhoun à travers un volet AEPA et un volet GIRE (appui au suivi des réseaux, élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des ressources en eau du bassin de la Comoé et du bassin du Mouhoun).

1.2.5 L'Allemagne (GTZ-KfW) finance un Programme Eau et Assainissement (PEA) intervenant principalement dans le sud-ouest du pays et qui comprend également un volet AEPA (villes moyennes) et un volet GIRE (appui à la mise en place de Comités Locaux de l'Eau).

1.2.6 La France a financé des actions en relation avec le domaine GIRE dans le cadre de divers programmes (mise en place de Comités Locaux de l'Eau dans le bassin du Niger, préparation des plans de gestion de deux Comités de l'Eau, appui à la modernisation des

réseaux hydrométriques en lien avec le programme de sécurisation du barrage de Bagré, appui à la GIRE dans la zone d'intervention du programme VREO à travers un partenariat avec l'Agence Adouire-Garonne, appui à la DGRE dans le domaine législatif et réglementaire etc.).

1.3 Priorités sectorielles

1.3.1 L'engagement du Gouvernement dans le secteur de l'eau s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) et s'est traduit par l'élaboration d'un Document de Politique et Stratégies en matière d'Eau en 1998, l'élaboration de la Loi d'Orientation relative à la gestion de l'eau en 2001 et le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en 2003. Ce dernier est en cours d'exécution. Des programmes sous sectoriels ont également été élaborés tels que le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA).

1.3.2 Les actions entreprises par le Gouvernement s'inscrivent en outre dans le contexte de décentralisation intégrale du pays impliquant le renforcement des services déconcentrés pour la mise en œuvre des politiques et stratégies au niveau local.

1.3.3 D'une manière générale sur le plan de la réglementation du secteur eau et de son application, les actions réalisées ou en cours sont les suivantes : (i) élaboration et approbation de la plupart des décrets d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (une 20aine) ; (ii) élaboration en cours d'un décret portant sur la Police de l'eau (il s'agit d'assurer une coordination efficace des différents corps existants et de compléter le dispositif par la création au sein du ministère chargé de l'eau d'un corps d'agents assermentés) ; (iii) en lien avec le PN-AEPA, élaboration des procédures d'application de la réglementation en matière de *déclaration* d'ouvrages (puits modernes et forages avec PMH) en vue d'une application courant 2008 etc. En conclusion, le projet constitue un maillon important du dispositif qui est mis actuellement en place en vue d'une application graduelle et effective de la réglementation.

1.4 Défis et opportunités

1.4.1 Dans la situation présente, par manque de personnel qualifié, la gestion des ressources en eau du pays ne peut être assurée efficacement, les stations de suivi ne sont pas régulièrement entretenues, les données sont collectées de façon irrégulière et sont peu valorisées ; ceci a notamment pour résultat que les projets de construction d'ouvrages hydrauliques s'appuient sur des séries hydrologiques ou piézométriques anciennes, non actualisées, ce qui peut entraîner des destructions d'ouvrages (barrages emportés) ou la construction d'ouvrages inadaptés aux conditions actuelles (par exemple, des forages d'AEP de profondeur insuffisante).

1.4.2 Sur le plan organisationnel, le suivi des ressources en eau et des usages entre dans les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH), au nombre de treize (13) (voir Annexe 1). Au niveau central, la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), à travers son Service de Suivi et d'Evaluation des Ressources en Eau et des Usages (SSEREU), est en charge de la supervision de toutes les activités de suivi des ressources en eau et des usages menées au niveau régional, ainsi que du traitement, de la validation et de la valorisation des données.

1.4.3 Au niveau régional, les Unités de Collecte et de Diffusion de l'Information sur l'Eau (UCDIEau) des Services Ressources en Eau des DRAHRH constituent les maillons-clé du

système d'information et de monitoring sur les ressources en eau et leurs usages. A ce jour cependant, pour l'ensemble du territoire, seules 4 UC DIEau sont opérationnelles, encore que leurs activités soient limitées au suivi hydrométrique et piézométrique. Elles sont basées dans les quatre directions régionales (DRAHRH du Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins, Centre-Est). Une cinquième UC DIEau est basée à Ouagadougou et couvre le nord du bassin du Niger (région du Sahel). La situation critique des ressources humaines est la conséquence d'une absence de recrutement depuis le début des années 90 pour remplacer le personnel à la retraite ou décédé.

1.4.4 L'évaluation du suivi des ressources en eau et des usages et les recommandations y afférentes sont contenues dans le Plan de Conception du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) élaboré et validé en 2004. Les activités en lien avec le suivi, les réseaux et inventaires existants, ainsi que les actions de renforcement en exécution ou programmées sont résumés au Tableau 1.1 ci-dessous.

Tableau 1.1 Actions existantes ou en cours en lien avec le suivi, les réseaux et inventaires

Type de suivi	Réseaux et inventaires existants	Activités à mener	Actions de renforcement en exécution ou programmées
Eau de surface	94 stations hydrométriques	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et exploitation des stations hydrométriques - Acquisition / maintenance des appareils de mesure - Recrutement et suivi des observateurs locaux - Jaugeages / étalonnages - Collecte, saisie, traitement, validation, valorisation et diffusion des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes Niger HYCOS et Volta HYCOS et Programme VREO de modernisation et renforcement du réseau (en cours)
Eau souterraine	77 piézomètres (réseau national primaire) répartis en 35 sites	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et exploitation des piézomètres - Recrutement et suivi des observateurs locaux - Collecte, saisie, validation, valorisation et diffusion des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de 80 nouveaux piézomètres (en démarrage)
Qualité de l'eau (eau brute)	32 sites d'échantillonnage (réseau national de suivi)	<ul style="list-style-type: none"> - Echantillonnage - Analyse des échantillons - Saisie, valorisation et diffusion des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration et renforcement du réseau de suivi qualité (programmé) - Mise en œuvre du suivi sédimentologique (en démarrage)
Suivi des usages, ouvrages, besoins, rejets, risques, zones humides etc.	Inventaire 2005 des ouvrages hydrauliques (puits/forages)	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires / enquêtes / contrôle des usages sur le terrain et auprès des acteurs - Mise à jour des bases de données - Valorisation et diffusion des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de l'inventaire 2005 et extension aux autres ouvrages (programmée) - Mise en œuvre du suivi des usages (autorisation, conformité...), des besoins, des risques etc. (programmée)

NB: Le suivi climatique est assuré par les services de la Météorologie

1.4.5 Les données collectées sont saisies dans les bases de données existantes qui seront prochainement intégrées dans la banque de données du SNIEau dont l'élaboration est

programmée pour 2009. Cette banque de données sera constituée d'un noyau central et d'antennes régionales.

1.4.6 Dans le cadre du PAGIRE et de la mise en œuvre du SNIEau, il est prévu d'assurer non seulement le suivi des ressources en eau mais également celui des usages (ouvrages, besoins, risques) et de développer une banque de données centralisée avec des antennes régionales. A cet effet, conformément au plan de conception du SNIEau, une Unité de Collecte et de Diffusion des Informations sur l'Eau (UCDIEau) doit être créée dans chaque région au sein de la DRAHRH. Le projet vise à former le personnel qui devra renforcer les 4 brigades existantes (à transformer en UCDIEau) et celui des 9 autres UCDIEau à créer. La création des UCDIEau s'inscrit dans le cadre plus large de la réorganisation et du renforcement des DRAHRH.

1.4.7 Le personnel existant de l'administration centrale et régionale chargé du suivi des ressources en eau et des usages comprend : (i) trois (03) techniciens supérieurs en ressources en eau, (ii) un (01) technicien supérieur en maintenance des équipements et (iii) cinq (05) agents techniques de l'eau. Le détail au niveau central (DGRE) et régional (DRAHRH) est donné dans le tableau suivant:

Tableau 1.2 La situation du personnel existant et du personnel requis

Structure	Niveau de qualification	Personnel requis	Personnel existant	Personnel à recruter
DGRE	Technicien Supérieur	5	3	2
	Technicien Sup. Maintenance	3	1	2
	Agent Technique de l'Eau	3	0	3
DRAHRH	Technicien Supérieur	13	0	13
	Agent Technique de l'Eau	26	5	21
TOTAL	Technicien Supérieur	18	3	15
	Technicien Sup. Maintenance	3	1	2
	Agent Technique de l'Eau	29	5	24

1.4.8 Le nombre total de personnel formé devrait être, pour l'exécution des tâches relatives au suivi des ressources en eau et des usages dans les 13 régions, d'au moins 13 techniciens supérieurs et 26 agents techniques, auxquels il convient d'ajouter les chauffeurs et ouvriers spécialisés que les DRAHRH devront mettre à la disposition des UCDIEau pour les travaux de terrain. Pour assurer la supervision des activités dans les régions ainsi que le contrôle et la validation des données, le personnel requis au niveau central est de 5 techniciens supérieurs en ressources en eau, 2 techniciens supérieurs en maintenance (maintenance des équipements de mesures) et 3 agents techniques de l'eau. En tenant compte du personnel existant, le nombre de personnel à former est de 17 techniciens supérieurs (dont 2 techniciens supérieurs de maintenance) et de 24 agents techniques de l'eau. Il est proposé d'y ajouter un (01) technicien supérieur et un (01) agent technique pour compenser un éventuel abandon ou échec. Le nombre total de personnel à former est donc de 18 techniciens supérieurs et 25 agents techniques.

1.4.9 Au vu des attributions et des capacités actuelles, il convient de renforcer la DGRE et les UCDIEau sur le plan des compétences et sur le plan matériel, qui lui est corollaire, pour leur permettre de jouer leur rôle en matière d'acquisition continue, de traitement et de diffusion de l'information sur l'eau et du contrôle de son exploitation. Présentement les quatre UCDIEau existantes disposent chacune d'un ordinateur peu performant et d'un véhicule. Les neuf UCDIEau à créer ne disposent d'aucun équipement. Une telle situation

justifie le fait que, à travers la Composante B du présent projet, des équipements soient fournis à l'issue de la formation pour que le personnel formé soit en mesure d'assurer les tâches qui lui incombent. Il est ainsi proposé de fournir à chaque UCDIEau (treize au total) un ordinateur, une moto et un jeu d'équipement de mesure de terrain (GPS, sonde piézométrique et kit d'analyse chimique). Deux ordinateurs supplémentaires seront fournis au siège de la DGRE pour les besoins des quatre techniciens supérieurs et des deux agents techniques à former dans le cadre du projet. Il s'agit de besoins minimum permettant aux agents des UCDIEau d'être opérationnels à l'issue de la formation. Chaque ordinateur sera équipé des applicatifs du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) pour le stockage et le traitement des données de suivi et d'inventaires. Les motos et les kits de terrain seront utilisés par les agents pour les enquêtes à mener. Les équipements participent au renforcement des capacités par la fourniture des moyens matériels requis pour l'opérationnalisation des agents formés.

1.4.10 Les actions envisagées dans le cadre du présent projet visent donc à pallier les insuffisances en personnel formé, ainsi qu'en équipements et moyens informatiques indispensables à l'accomplissement de leur mission.

1.5 Bénéficiaires

1.5.1 L'amélioration du suivi des ressources en eau et des usages et, par là, de la connaissance, de la gestion durable et de la valorisation des ressources en eau du pays bénéficiera à l'ensemble du pays.

1.5.2 Les bénéficiaires principaux du projet seront, à travers les agents qui seront formés, les structures de l'Etat en charge du suivi des ressources en eau, c'est-à-dire la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) et les Services des Ressources en Eau des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (SRE/DRAHRH).

1.5.3 Les acteurs, publics et privés, du secteur de l'eau qui exploitent les données sur les ressources en eau et les usages à des fins de développement durable au bénéfice de l'ensemble de la population, sont également bénéficiaires du projet.

1.5.4 Les autres acteurs comprennent l'ABV, l'ABN, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Unité de Coordination des Ressources en Eau (UCRE), les institutions de recherches et de formation comme le 2iE, les ONG, et les partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux, notamment le Danemark (DANIDA), la Suède (Asdi), l'Union Européenne, l'Allemagne (GTZ-KfW) et la France.

2 LE PROJET

2.1 Résultats à long terme

2.1.1 Le présent projet consistera en un renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation des ressources en eau, de suivi des usages de l'eau (ouvrages, demande, besoins environnementaux) et d'application de la réglementation relative aux autorisations et déclarations d'ouvrages hydrauliques¹.

2.1.2 Les résultats à long terme s'articulent autour d'une dynamisation de la GIRE au Burkina Faso afin de contribuer à un développement socio-économique favorable à long terme au bien être des populations du pays, par une valorisation efficace et durable des ressources en eau. Les résultats du projet en termes de renforcement des capacités en matière de suivi de terrain des ressources en eau et des usages sont en lien direct avec les axes stratégiques long terme du PAGIRE.

2.1.3 Les résultats à long terme du projet doivent aussi permettre de réaliser l'application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau. Il entre dans les attributions des directions régionales chargées de l'eau de participer à l'application de la réglementation en vue d'une meilleure gestion de la ressource (gestion de la demande, distribution équitable, protection contre les pollutions, atténuation des risques etc.). En formant le personnel qui sera chargé du suivi des ressources en eau et des usages de l'eau, le projet contribuera significativement à permettre une application effective de la réglementation.

2.1.4 Les résultats du projet visent notamment à répondre à la régression préoccupante des effectifs des services chargés des ressources en eau et à assurer le suivi des ressources et des usages devant permettre de garantir sur le long terme les fonctions suivantes :

- établir des séries de données statistiquement exploitables sur les eaux de surface et les eaux souterraines ;
- planifier et optimiser les actions de développement des ressources en eau en tenant compte des besoins et contraintes identifiés ;
- concevoir et dimensionner correctement les ouvrages hydrauliques ;
- suivre l'évolution climatique et son impact sur la ressource ;
- assurer un suivi efficace des usages (ouvrages, prélèvements, besoins, risques etc.) pour une gestion optimale de la ressource incluant l'application de la réglementation et le contrôle ;
- prendre toute mesure adéquate de protection de la ressource etc.

¹ Application des décrets suivants : (i) **Décret N°2005-187/PRES/PM/MAHRH/MCE** du 04 avril 2005 portant détermination de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration et (ii) **Décret N°2005-515/PRES/PM/MAHRH** du 06 octobre 2005 portant procédures d'autorisation et de déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités. Ces décrets fixent les conditions et modalités d'application des déclarations et autorisations de tout type d'ouvrage hydraulique. A titre d'exemple, sont soumis à déclaration les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine de débit inférieur ou égal à 10m³/h en zone de socle (forages équipés de pompe à motricité humaine), en revanche les ouvrages de débit escompté supérieur à 10m³/h sont soumis à autorisation, impliquant une étude d'impact.

2.2 Les résultats sur le moyen terme

2.2.1 Les résultats sur le moyen terme s'inscrivent en outre dans le contexte de décentralisation de la GIRE impliquant le renforcement des services déconcentrés pour le suivi des ressources en eau et des usages pour l'application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau au niveau local. Les résultats spécifiques attendus à moyen terme du Projet sont les suivants :

- les ressources humaines du secteur de l'eau sont renforcées, plus précisément les ressources humaines formées dans le cadre du présent projet assurent le suivi des ressources en eau de surface et en eau souterraine et de leurs usages ;
- les DRAHRH sont en mesure d'assumer leur rôle dans la gestion du réseau de collecte des données (stations hydrométriques et piézométriques) ainsi que dans la collecte et le traitement des données, y compris sur les usages ;
- les investissements visant à moderniser les stations de mesures existantes et à créer de nouvelles stations (à travers notamment les programmes Niger-HYCOS et Volta-HYCOS pour les stations hydrométriques et le programme PADSEA II pour la création de nouveaux piézomètres) sont sécurisés et valorisés grâce au contrôle régulier des stations, ainsi qu'à la collecte et au traitement des données par les agents formés dans le cadre du présent projet ;
- les données nécessaires pour la planification, la conception des ouvrages et le suivi-évaluation des actions sont disponibles, traitées et diffusées.

2.3 Réalisation

2.3.1 Les réalisations du présent projet consistent en (i) un renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation de la ressource, de suivi des usages (ouvrages, demande, besoins environnementaux) et d'application de la réglementation relative à la déclaration d'ouvrages (puits modernes et forages avec PMH) et (ii) une dotation du personnel formé en équipements logistique et informatique nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches à l'issue de leur formation.

2.3.2 La formation des 16 techniciens supérieurs et des 25 agents techniques de l'eau comprendra des modules généraux (hydrologie, hydrogéologie, gestion des ressources en eau) et des modules spécifiques axés sur (i) le suivi des eaux de surface (limnimétrie, topographie, mesure de débits, courbes d'étalonnage, jaugeages) ; (ii) le suivi des eaux souterraines (piézométrie) ; (iii) le suivi de la qualité de l'eau (sédimentologie, qualité chimique) ; (iv) le suivi des usages (types d'usages, inventaires, risques, besoins ; (v) de formation sur la réglementation (contenu, application, contrôle) et l'application de la réglementation des ressources en eau notamment dans les zones fragilisées, et (v) l'informatique (bases de données, saisie des données, contrôle et validation des données). La formation des deux techniciens supérieurs en maintenance sera orientée vers la gestion et la maintenance des équipements, en particulier sur l'électronique.

2.3.3 Les 18 Techniciens Supérieurs (2 techniciens de maintenance, 15 techniciens supérieurs requis, 1 technicien supérieur complémentaire) seront formés au Centre de formation à AGHRYMET à Niamey, seul centre de la sous région en mesure de dispenser ce type de formation. Le Centre a acquis l'expérience nécessaire dans ce domaine et a confirmé la préinscription des 18 candidats burkinabé. Le centre dispose des structures d'accueil nécessaires.

2.3.4 Les 25 Agents Techniques (24 agents requis, plus un agent complémentaire) seront formés au Centre de Formation de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à Ouagadougou. Ce centre de formation, opérationnel depuis 1990, dispose de tous les équipements (ordinateurs, appareils de mesure, équipements de laboratoire) et infrastructures (salles de classe, logement, restauration, terrains de sport) requis pour accueillir les étudiants et dispenser le programme de cours. La formation elle-même sera assurée par un groupe de formateurs constitué de spécialiste des services techniques du domaine de l'eau (dont la DGRE et l'ONEA) et des centres de formation de la place (EIER et ETSHER en particulier).

2.3.5 Le recrutement du personnel à former se fera suivant les dispositions prévues au sein du MAHRH pour ce type de recrutement (avis de recrutement, examen des dossiers, interviews). Les critères d'identification des candidats incluront notamment : les diplômes acquis, les compétences et expériences complémentaires, les résultats de tests d'évaluation des connaissances, une répartition équilibrée des candidats en fonction du genre et en fonction de leur répartition géographique dans le pays. Un processus de recrutement analogue a été entrepris pour les étudiants en formation dans le cadre du Programme d'Appui au Développement de l'Eau et de l'Assainissement Phase II (PADSEA II) financé par DANIDA, Asdi et le Gouvernement du Burkina, avec notamment la prise en compte d'une répartition équilibrée des candidats par genre.

2.3.6 Les personnels existants en charge du suivi des ressources en eau seront associés au projet, par une participation à certaines activités de formation qui seront assurées au centre de formation de l'ONEA et qui compléteront les formations spécifiques des programmes Niger et Volta HYCOS qui leur sont destinées. Toutes fois des formations diplômantes pour ce personnel seront prises en considération dans le cadre d'autres actions en cours du Ministère.

2.4 Activités

2.4.1 La composante A et B visent à rendre le personnel formé pleinement opérationnel, c'est-à-dire de pouvoir disposer des moyens de transport minimum pour les inventaires de terrain et d'un ordinateur pour le stockage et le traitement des données. Les activités du présent projet se déclinent comme suit :

Composante A : Renforcement des capacités en suivi/évaluation des ressources en eau et des usages, ouvrages, besoins, risques etc.

- Formation de deux (02) ans (2008-2009 et 2009-2010) au Centre Régional AGRHYMET de Niamey de seize (16) Techniciens Supérieurs en Ressources en Eau par recrutement de titulaires du baccalauréat C ou D ; la formation comprendra des cours théoriques et des travaux pratiques d'hydrologie, hydrogéologie, suivi des usages, informatique etc. ;
- Formation de deux (02) ans (2008-2009 et 2009-2010) au Centre Régional AGRHYMET de Niamey de deux (2) Techniciens Supérieurs en Instruments et Micro-informatique par recrutement de titulaires du baccalauréat C ou D ;
- Formation d'un (01) an (2009-2010) au Centre de Formation de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à Ouagadougou de vingt cinq (25) Agents Techniques, par recrutement de titulaires du BEPC (Diplôme de fin du 1er cycle secondaire) ; la formation sera essentiellement pratique ; elle portera sur l'hydrométrie, l'hydrogéologie, le suivi de la qualité de l'eau, le suivi des usages, l'utilisation des outils informatiques etc.

Composante B : Dotation du personnel formé en équipement informatique et logistique

- Amélioration des systèmes informatiques et bureautiques de traitement, stockage et diffusion des informations sur l'eau par la fourniture d'équipements (ordinateurs, imprimantes, scanners, photocopieuses) aux SRE/DRAHRH permettant aux personnels formés de remplir leurs missions ;
- Amélioration des capacités d'intervention des Agents Techniques par la fourniture de moyens logistiques (motos) leur permettant d'assurer leur mission sur le terrain.

2.5 Risques et des mesures d'atténuation

2.5.1 Les risques et des mesures d'atténuation identifiés sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 2.1 Les risques et mesures d'atténuation préconisées

Risques	Mesures d'atténuation
(i) Motivation insuffisante des candidats	Valorisation des candidats à travers une formation diplômante dans un secteur de base
(ii) Contraintes du centre de formation AGHRYMET à Niamey et du centre de formation de l'ONEA à Ouagadougou	Les centres de formation ont acquis l'expérience et la capacité requises et disposent des structures d'accueil nécessaires
(iii) Démission des candidats pendant ou après leur formation	Accroissement du nombre d'agents formés
(iv) Détérioration accidentelle des équipements fournis aux agents	Assurer une bonne formation es candidats et une bonne maintenance des équipements
(v) Budget de fonctionnement insuffisant dans les Directions Régionales pour le paiement des salaires et pour les travaux des services déconcentrés de suivi des ressources en eau et des usages	Le financement du fonctionnement des Directions Régionales est pris en charge par l'Etat

2.5.2 Dans un contexte de forte concurrence et de débouchés limités, la prise en charge d'une formation diplômante de jeunes nationaux de niveau secondaire supérieur (Bac) et secondaire inférieur (BEPC) assortie d'un engagement ferme de l'Etat d'intégrer les candidats dans la fonction publique au terme de leur formation et d'un engagement ferme des candidats à intégrer la fonction publique, limite considérablement les risques de perte de personnel pendant et après la formation.

2.6 Coûts et plan de financement

2.6.1 Les coûts globaux du projet sont détaillés en annexes 2 et 3 et présentés dans le Tableau 2.2 et le plan de financement est présenté dans le Tableau 2.3. Le coût estimatif du projet s'élève à **670.000 Euro** hors taxes (voir) décomposés comme il suit :

- **220.000 Euro** (32,8 %) pour les dépenses courantes à la charge de l'Etat burkinabè pour la durée de la formation (2 ans) (voir détails en Annexe 3) ;
- **450.000 Euro** (67,2%) pour la contribution de la Facilité Africaine de l'Eau destinée à couvrir les charges de formation et d'équipement.

Tableau 2.2 Coûts globaux du Projet (Euro)

Activité	Total (Euro)
Administration et Fonctionnement (l'Etat burkinabè)	220.000
Formation AGRHYMET et ONEA	281.514
Biens	130.638
Imprévus	37.848
Couts Globaux du Projet (hors taxe)	670.000

Tableau 2.3 Plan de financement

Source	percent	Total (Euro)
Financé par l'Etat burkinabè	32,8%	220.000
Financé par la FAE	67,2%	450.000
Total	100%	670.000

3 EXECUTION DU PROJET

3.1 Récipiendaire

3.1.1 Le récipiendaire est le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) du Burkina Faso, à travers sa Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE).

3.1.2 La DGRE a pour missions l'élaboration, l'application et le suivi de la politique nationale en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement du pays. L'objectif global de la DGRE est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau. Les objectifs spécifiques de la DGRE en matière de gestion intégrée des ressources en eau sont : (i) de mettre en place et rendre fonctionnel un dispositif institutionnel, législatif et réglementaire contribuant à une gestion concertée, durable et équitable des ressources en eau et (ii) d'assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs. La DGRE comprend : (i) une Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau, (ii) une Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, (iii) une Direction de l'Assainissement, (iv) une Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de Gestion des Ressources en Eau ainsi que (v) divers services, dont un Service Administratif et Financier. La DGRE bénéficie d'appuis externes dont celui du PADSEA II et a sous sa tutelle plusieurs projets et programmes de GIRE et d'AEPA.

3.1.3 Les acteurs cibles du présent projet sont les personnels qui seront formés dans le cadre du projet (16 Techniciens Supérieurs en Ressources en Eau, 2 Techniciens Supérieurs en Instruments et Micro-informatique et 25 Agents Techniques de l'Eau) et qui exerceront leurs activités au sein de la DGRE et des 13 DRAHRH.

3.1.4 La DGRE capitalise une solide expérience et une tradition dans l'exécution des grands projets et programmes comme le Plan d'Action GIRE National. La Direction a démontré sa capacité à conduire des projets plus importants de coopération en matière de développement avec divers bailleurs de fonds et organisations internationales. Ainsi, outre son statut formel d'institution éligible à l'appui de la FAE, la DGRE est considérée comme disposant des compétences et des capacités nécessaires pour assurer la mise en œuvre des activités financées par la FAE.

3.2 Dispositions et capacités relatives à l'exécution

3.2.1 Le projet sera placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. La Direction Générale des Ressources en Eau sera chargée de la mise en œuvre du projet. La Direction désignera un Coordinateur de Projet qui assurera le suivi global du projet et garantira le bon déroulement des activités ; il sera responsable de la production des rapports prévus dans le plan de suivi (voir paragraphe 3.9.3). Le Comité de Pilotage du projet réunira un (01) représentant de la DGRE, un (01) représentant de la Direction des Ressources Humaines du MAHRH, deux (02) représentants des directions régionales et deux (02) représentants des centres de formation, à raison d'un par centre. Le Comité de Pilotage sera chargé d'examiner les rapports d'avancement ; il sera saisi de toute question relative à l'exécution du projet impliquant les différentes parties

concernées ; il examinera les contraintes éventuelles et fera les recommandations nécessaires en vue de leur résolution. Le Comité de pilotage se réunira au minimum une fois par semestre au cours de la période d'exécution de deux ans.

3.2.2 La DGRE et les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) mettront à disposition le personnel qui participera aux activités du projet. La DGRE et les DRAHRH contribueront également aux frais d'eau, d'électricité, de téléphone et internet liés au fonctionnement des équipes impliquées dans la mise en œuvre du projet y compris les frais des tournées de suivi des réseaux de collecte de données.

3.2.3 Le projet sera mis en œuvre sur la base d'un programme annuel d'activités et d'un budget élaboré en concertation avec les structures concernées. Avant la fin de la première année du projet, l'Etat burkinabé s'engage à prendre en Conseil des Ministres la décision d'intégrer le personnel formé dans la fonction publique.

3.3 Planification des Performances

3.3.1 Un système de suivi évaluation sera mis en place au démarrage du Projet. La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de Gestion axée sur les Résultats dans lequel les principes de l'Approche Cadre logique (LFA) jouent un rôle primordial. La matrice du Cadre logique provisoire du projet comprenant les activités du projet telle que présentée au début du présent rapport, indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus. Les principaux indicateurs de performance du Projet sont les produits livrables selon le tableau 3.1 ci-après.

Tableau 3.1 Les résultats attendus et les indicateurs de mesure de la performance

Résultats	Indicateurs
Renforcement des ressources humaines qualifiées	– Nombre de candidats recrutés pour la formation, nombre de candidats ayant réussi en fin d'année 1 et en fin d'année 2 du projet
Renforcement des capacités des DRAHRH à assurer le suivi des ressources en eau de leur région :	– Quantification des équipements fournis (en fin d'année 2 du projet) et opérationnels (post projet) – Nombre de tournées de collecte des données, statistiques sur les données collectées / traitées etc. (post projet)
Valorisation des investissements pour la modernisation des stations de mesures existantes et la création de nouvelles stations :	– Nombre de stations modernisées / restaurées / nouvelles opérationnelles, nombre de tournées d'inspection, disponibilité de séries de données actualisées (post projet)
Valorisation des données : les données nécessaires pour la planification, la conception des ouvrages et le suivi&évaluation des actions sont disponibles, traitées et diffusées	– Statistiques sur les séries de données actualisées, statistiques sur les demandes/ requêtes de fourniture de données, statistiques sur les paramètres requis / disponibles pour le suivi&évaluation des actions programmées (post projet)

3.4 Programme de mise en œuvre

3.4.1 Le projet s'étalera sur une période de 2,5 ans (septembre 2008 à août 2010). Les étapes de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

Tableau 3.2 Les étapes de mise en œuvre du projet

Etape	Activités
(1) Phase de lancement	<ul style="list-style-type: none"> – identification et recrutement des candidats – confirmation de l'inscription des candidats dans les centres de formations – rencontres préparatoires des candidats à la formation – gestion des aspects financiers, matériels et logistiques en liaison avec les centres de formation
(2) Phase d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> – suivi des programmes de formation, des progrès réalisés, des résultats – identification des contraintes et recherche de solutions en liaison avec les personnels en formation et les centres de formation – acquisition des équipements (matériels de mesure et informatiques)
(3) Phase d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> – installation des personnels formés dans les DRAHRH – livraison / réception des équipements de mesure et informatiques – lancement des activités des personnels formés avec l'appui de la DGRE.

3.4.2 Les quatre phases mentionnées ci-dessus s'étaleront sur une période de deux ans pour la formation des Techniciens Supérieurs TS (de septembre 2008 à août 2010) et sur une période d'un an (d'octobre 2008 à septembre 2009) pour les Agents Techniques AT. L'acquisition du matériel sera réalisée au cours de la seconde année du projet.

3.4.3 En ce qui concerne la date de démarrage et durée d'exécution de la formation l'AGRHYMET a confirmé que le démarrage avoir lieu en septembre 2008. La formation de 2 ans s'étalerait dont de septembre 2008 à août 2010. La formation de 2 ans s'étalerait dont (de septembre 2008 à août 2010). Le programme comprend 2x9 mois de formation au centre AGRHYMET et 2x3 mois de stage. L'ONEA a confirmé que le programme de formation des Agents Techniques pourrait avoir lieu d'octobre 2008 à septembre 2009.

3.5 Acquisition et exécution

3.5.1 La durée totale du projet et de 30 mois comprenant les préparations initiales (signature des contrats avec les centres de formation) et le planning prévisionnelle des activités est présenté dans le tableau 3.3 ci-après.

Tableau 3.3 Calendrier d'exécution provisoire

T_v	2008							2009												2010											
	Mois	1	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o
Lancement, recrutement et engagement des centres formation																															
Formation AGRHYMET : 16 TS Ressources en Eau																															
Formation AGRHYMET : 2 TS Informatique																															
Formation ONEA : 25 AT																															
Intégration des personnels formés dans les DRAHRH																															

T_v : La date d'entrée en vigueur du don

3.5.2 Le projet acquerra les biens et services suivants :

Tableau 3.3 Biens et services du Projet

Contrat entre la DGRE et le centre de formation AGRHYMET de Niamey pour la formation de 16 Techniciens Supérieur en Ressources en Eau et de 2 Techniciens Supérieurs en Instruments et Micro-informatique	A établir et signer au plus tard en juin 2008. Montant total estimé pour les 2 ans de formation : 183.064 Euro
Contrat entre la DGRE et le Centre de Formation de l'ONEA à Ouagadougou pour la formation de 25 Agents Techniques	A établir et signer au plus tard en juin 2008. Montant total estimé pour la formation : 98.450 Euro
Contrat de fourniture d'équipements informatiques et logiciels (ordinateurs, imprimantes etc.)	A établir et signer vers le milieu de l'année 1 (Janvier 2009). Montant total estimé : 34.620 Euro
Contrat de fourniture de moyens logistiques (motos pour les enquêtes de terrain)	A établir et signer vers le milieu de l'année 1 (Janvier 2009) Montant total estimé : 30.004 Euros
Matériel de mesure: GPS, Sondes piézométriques, Kit analyses chimiques	A établir et signer vers le milieu de l'année 1 (Janvier 2009) Montant total estimé : 66.014 Euro

3.6 Passation des marchés et exécution

3.6.1 Les dispositions relatives à l'acquisition sont résumées dans le tableau 3.4 ci après. Toute acquisition des biens, travaux et services financée par la facilité Africaine de l'Eau se fera conformément aux règles de procédures de la banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon les cas, aux règles de procédure de la banque pour l'utilisation des consultants et les procédures opérationnelles de la facilité Africaine de l'Eau, en utilisant les dossiers types d'appel d'offres appropriés de la banque.

3.6.2 Les acquisitions des biens : équipements informatiques et logiciels (34.620 Euro), moyens logistiques (E 30.004), matériel de mesure (66.014 Euro) se feront selon les procédures de consultation de fournisseurs à l'échelon national (CFN), compte tenu du fait qu'il existe sur le marché local un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de firmes étrangères, qualifiés et peuvent assurer des prix faibles et compétitifs par rapport a ceux du marché international.

3.6.3 L'acquisition des services des centres de formation (AGRHYMET de Niamey (183.064 Euro) et ONEA Ouagadougou (98.450 Euro) se fera par contrat de service établi entre la DGRE d'une part et chacun des centres de formation, d'autre part. L'établissement de ce contrat sera basé sur la logique de consultations et négociations directs avec chacun de deux fournisseurs. Le Centre de formation AGRHYMET est très spécialisé et aucun autre centre ne dispense ce type de formation du niveau Technicien Supérieur dans la sous région. La formation d'Agents Techniques pourra efficacement être assurée au Burkina Faso dans le Centre de Formation de l'ONEA qui est une institution gouvernemental. Pour ces raisons, les services des deux centres de formation ne sont pas convenables pour la concurrence ordinaire. L'entrent direct proposé est donc en accordance avec les Procédures Opérationnelles de la FAE Paragraphe 7.10.9.

Tableau 3.4 : Modes d'acquisition des biens, services, et travaux – Sommaire

Catégories de dépenses	CFN	Autre*	Financement Autre que FAE**	Total (Euro)
BIENS				
Equipements informatiques et logiciels	34.620 [34.620]**			34.620 [34.620]
Moyens logistiques	30.004 [30.004]			30.004 [30.004]
Matériel de mesure	66.014 [66.014]			66.014 [66.014]
SERVICES				
Centre de formation AGRHYMET	183.064 [183.064]			183.064 [183.064]
Centre de Formation de l'ONEA	98.450 [98.450]			98.450 [98.450]
DIVERS				
Gestion du Projet				
Administration et Fonctionnement			220.000	220.000
Diverses dépenses		37.848 [37.848]		37.848 [37.848]
TOTAL	412.152 [412.152]	37.848 [37.848]	220.000	670.000 [450,000]

* Autre : Procédure de gré à gré ou paiement d'indemnités

**Financement Autre: Financement du gouvernement Burkinabé

[] Les chiffres entre parenthèses concernent es montants finances par la FAE

CFN : Consultations Fournisseurs échelon National.

3.6.4 La responsabilité de la passation des marchés des biens et de l'acquisition des services incombe au Réciplendaire /agence d'exécution (DGRE). La Direction a acquis une bonne expérience en matière de passation de marchés. Elle disposera d'une commission technique d'évaluation et du contrôle financier qui sera sous la supervision directe du Coordonnateur du projet.

3.7 Modalités de décaissement et calendrier des dépenses

3.7.1 Les fonds seront transmis par le biais de la DGRE qui ouvrira un Compte spécial en devises convertibles dans une Banque approuvée par la BAD/FAE. La gestion du compte incombera uniquement à la DGRE/MAHRH. Elle procédera au règlement des factures (décomptes) du prestataire à partir de ce compte. Le compte sera clos à l'issu du projet et les fonds éventuellement restants seront restitués à la FAE/BAD.

3.7.2 Les modalités de décaissement de fonds se feront conformément à la méthode du Compte spécial dans lequel la Banque procédera au virement des fonds du don. Le compte spécial sera reconstitué annuellement en suivant les mêmes périodicités que celles en vigueur pour les activités du projet sur la base des rapports relatifs aux dépenses antérieures et du plan de travail de la période suivante. La répartition de décaissement du financement de la FAE est présentée dans le tableau 3.5 ci-dessous.

Tableau 3.5 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE

	Total (Euro)	1 à 19 mois	20 à 30 mois
Montant		300,000	150,000
Pourcentage du don	100%	67%	33%
Date de transfert		Au début du projet	Après 19 mois

3.8 Comptables et d'audit

3.8.1 La gestion financière du projet sera exécutée en conformité avec les procédures appliquées par les différents corps d'Etat burkinabé (administratif, juridictionnel et parlementaire) et les procédures du bailleur de fonds en matière de contrôle périodique et d'audit externe.

3.8.2 La comptabilité du projet sera tenue par un administrateur comptable, qui sera désigné par la DGRE pour assurer la gestion financière et administrative du projet en conformité avec les procédures de la FAE/ADB. L'administrateur comptable sera en charge de tous les aspects comptables du projet. Ce dernier vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites au projet se feront dans le cadre du marché du projet précédemment évoqué. La DGRE mettra à la disposition ou transmettra à la demande du Bailleur l'ensemble des éléments relatifs au marché et à son exécution ainsi que l'état du compte spécifiquement ouvert pour le projet. Les coûts de l'administrateur comptable et du coordonnateur du projet seront couverts à travers la contribution de l'Etat burkinabé à l'exécution du projet.

3.8.3 Aux fins d'accélérer la mise en œuvre des actions du projet, la FAE recrutera et engagera un auditeur chargé d'effectuer une évaluation à posteriori ou une revue des documents justificatifs et un audit du projet. La FAE exigera qu'une revue des états des dépenses et des documents justificatifs soit effectuée et certifiée par un auditeur indépendant à des intervalles prédéterminés, afin de s'assurer que le fonds a été utilisé conformément à l'accord de don. Les coûts de cet audit seront imputés à la FAE et ne sont pas pris en compte dans le don.

3.9 Modalités de suivi, d'évaluation et de rapport

3.9.1 Un système de suivi et d'évaluation de ce projet sera mis en place au démarrage du Projet. Le suivi/évaluation sera effectué par la DGRE.

3.9.2 Le plan de suivi consiste à vérifier que les activités prévues ont eu lieu, que les services et produits ont été fournis avec la qualité requise et que les dépenses ont été effectuées en accord avec le budget. La matrice du cadre logique prévisionnel, incluse dans ce rapport, précise les activités du projet, ses objectifs, les résultats, les produits ainsi que les risques encourus. Le cadre logique servira de base pour l'évaluation en considérant les résultats et les produits obtenus au cours de l'exécution et à la fin du projet.

3.9.3 La supervision et la surveillance par la FAE des interventions du projet incluront la correspondance régulière avec le bénéficiaire, aussi bien que l'examen des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du bénéficiaire. La FAE considérera à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de projet sera dressé par le bénéficiaire, qui portera sur les activités et résultats réalisés et la situation financière.

3.9.4 Le plan de suivi proposé est le suivant :

- Au terme de la phase de lancement : soumission par la DGRE aux acteurs clés et à la FAE d'un rapport fournissant des éléments d'information sur les candidats sélectionnés et leur inscription dans les centres de formation ;
- au cours de la phase d'exécution : (i) soumission par les centres de formation d'un

- rapport - bilan sur les résultats obtenus par les candidats au terme de la première année et en fin de cycle ; (ii) soumission par la DGRE d'un rapport fournissant la liste détaillée des équipements à fournir dans le cadre du projet et, après livraison des équipements, d'un rapport de réception ;
- en phase finale du projet : soumission par la DGRE d'un rapport final d'exécution du projet.

3.9.5 La supervision et la surveillance par la FAE des interventions du projet incluront la correspondance régulière avec le récipiendaire, aussi bien que l'examen des Rapports d'Avancement du récipiendaire. La FAE considérera à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de projet sera dressé par le récipiendaire, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière.

3.9.6 Un rapport final sera rédigé à l'attention de la FAE/BAD. Ce rapport récapitulera brièvement les activités mises en œuvre, et insistera surtout sur l'impact du projet et les résultats obtenus. Il s'agira d'une comparaison systématique entre le projet comme décrit dans ce document et la réalité de sa réalisation.

4 BENEFICES DU PROJET

4.1 Efficacité et efficience

4.1.1 L'efficacité de l'implication de la FAE dans ce projet est liée à sa performance générale et à la possibilité d'atteindre les objectifs globaux et les résultats attendus comme cela est indiqué dans la Matrice du Cadre logique. L'efficacité dépend de la somme des facteurs uniques, également ceux échappant au contrôle de la direction du projet. Ces risques seront atténués par la sensibilisation des autres secteurs et l'information à fournir aux bailleurs de fonds sur l'état d'avancement des différentes phases du projet.

4.1.2 En assurant les formations préconisées dans le présent projet et les fournitures d'équipement, les 13 Directions Régionales du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso pourront assurer le suivi & évaluation (S&E) des ressources en eau du pays et des usages de l'eau sous la supervision de la Direction Générale de Ressources en Eau. En l'absence de recrutement et de formation qualifiante, les services techniques en charge du suivi des ressources en eau et des usages ne seront pas en mesure d'accomplir cette mission fondamentale.

4.1.3 Le cycle de formation des Techniciens est organisé sur une période de deux ans par le Centre de formation AGRHYMET de Niamey qui dispose de la compétence de l'expérience et de l'infrastructure requises. Aucun autre centre ne dispense ce type de formation du niveau Technicien Supérieur dans la sous région. La formation d'Agents Techniques pourra efficacement être assurée au Burkina Faso dans le Centre de Formation de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui a manifesté son volonté et capacité d'organiser cette formation.

4.1.4 L'efficience du projet sera renforcée par la synergie entre le projet et les services des agences de bassins. Le renforcement des capacités en matière de SEREU débouchera sur un suivi renforcé des ressources et des usages sur le territoire national et donc un renforcement des systèmes d'information des agences de bassin transfrontalières (ABN et ABV) qui sont

alimentés par les services nationaux. Des échanges concrets peuvent également être envisagés dans le cadre de la formation à Niamey qui abrite le centre AGHRYMET et l'ABN. La Direction Générale des Ressources en Eau du Burkina Faso, qui sera chargée de l'exécution du projet, assure par ailleurs la tutelle technique des organismes de gestion des ressources en eau aux plans national, transfrontalier et régional et, à ce titre, sera en mesure d'établir les synergies nécessaires entre le projet et les actions entreprises au niveau des bassins.

4.2 Durabilité

4.2.1 L'Etat s'engage à recruter le personnel formé et à l'affecter à la Direction Générale des Ressources en Eau et aux Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) qui disposent d'un budget de fonctionnement pour l'exécution de leurs activités.

4.2.2 Le suivi des ressources en eau est en outre spécifiquement inscrit au budget de l'Etat qui en reconnaît, de ce fait, l'importance et la nécessité de l'inscrire dans la durée. Les données collectées seront intégrées dans le Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau) qui est la référence nationale en matière de fourniture de données sur l'eau et les usages à des fins de planification et de suivi&évaluation (S&E) de toutes les actions menées dans le secteur de l'eau.

4.2.3 La synergie entre le projet et Niger-HYCOS et Volta-HYCOS est un facteur qui contribuera à la qualité et durabilité du projet. Le programme de formation de Niger-HYCOS (et Volta-HYCOS) porte sur des modules spécifiques court terme comprenant des formations de formateurs (6 jours) et, ensuite, la réalisation de stages de formation par les formateurs dans leurs pays respectifs.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

5.1.1 Le Projet soumis à la Facilité Africaine de l'Eau a pour objet de renforcer et dynamiser la décentralisation de la GIRE impliquant le renforcement des services déconcentrés pour le suivi des ressources en eau et des usages et l'application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau au niveau local.

5.1.2 Le projet comportera principalement les deux volets suivants : (i) un renforcement des capacités humaines des services GIRE déconcentrés en matière de suivi-évaluation de la ressource et de suivi des usages (ouvrages, demande, besoins environnementaux) en vue d'une amélioration de la connaissance de la ressource et de ses usages et d'une application graduelle et effective de la réglementation visant à une meilleure gestion de la ressource (gestion de la demande, distribution équitable, protection contre les pollutions, atténuation des risques etc.) ; et (ii) une dotation du personnel formé en équipements logistique et informatique nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches à l'issue de leur formation.

5.1.3 Le Projet correspond bien à la stratégie de la Facilité Africaine de l'Eau et il répond à un besoin prioritaire de renforcement des capacités dans le domaine spécifique de la connaissance et du suivi des ressources en eau et des usages de l'eau. Le projet s'intègre dans un cadre institutionnel, organisationnel et financier existant et participe à l'effort du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre le Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso.

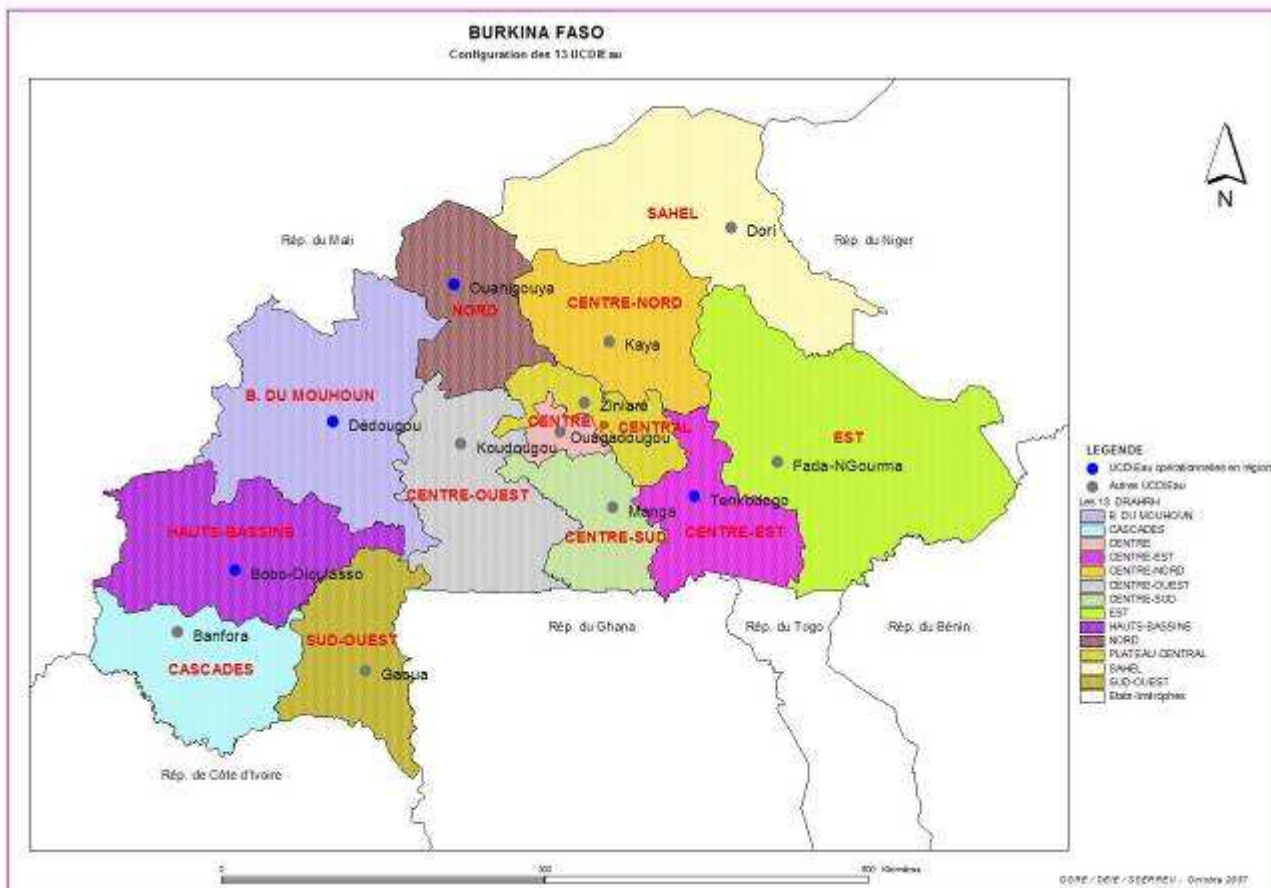
5.2 Recommandations

5.2.1 Etant donnée la présente évaluation attestant de la pertinence, de l'efficacité, et de la durabilité du projet, aussi bien que de la capacité du bénéficiaire, il est proposé au Directeur de la FAE d'approuver le financement par la Facilité d'un montant de 450.000 Euro qui représente 67.2% du budget nécessaire à la mise en œuvre du projet total de 670.000 Euro.

5.2.2 Suite à cette évaluation, un projet d'Accord de Don entre le Ministère des Finances (le donataire) et la FAE/BAD sera élaboré pour approbation et signature. L'effectivité de l'Accord de Don est conditionnée par l'ouverture d'un Compte spécial par le bénéficiaire.

Annexes

ANNEXE 1 : CONFIGURATION DES 13 UNITES DE COLLECTE ET DE DIFFUSION D'INFORMATION SUR L'EAU AU BURKINA FASO



ANNEXE 2 : DETAIL DES COUTS DE FORMATION PAR ETUDIANT

Renforcement des capacités pour le SREU au Burkina Faso

Description	Unité	Quantité	PU Euro	PT Euro
Formation TS au Centre AGRHYMET à Niamey				
Année 1				
<i>Coûts de formation au Centre régional AGRHYMET</i>				
Frais d'inscription	Forfait	1	1539	1539
Assurance maladie	Forfait	1	308	308
Loyer (Cité des étudiants)	Forfait	1	370	370
Fourniture et documentation	Forfait	1	462	462
Frais de stage / mémoires	Forfait	1	154	154
Voyages d'études	Forfait	1	247	247
Sous-total				3,080
<i>Frais divers hors coût fixe du CR AGRHYMET</i>				
Frais d'installation	Forfait	1	124	124
Pécule mensuel (restauration...)	Mois	12	124	1488
Sorties de terrain pendant le stage	Jour	20	16	320
Frais de voyage (aller-retour Ouaga-Niamey)	No.	1	231	231
Sous-total				2163
TOTAL Année 1				5,243
Année 2				
<i>Coûts de formation au Centre régional AGRHYMET</i>				
Frais d'inscription	Forfait	1	1539	1539
Assurance maladie	Forfait	1	308	308
Loyer (Cité des étudiants)	Forfait	1	370	370
Fourniture et documentation	Forfait	1	616	616
Frais de stage / mémoires	Forfait	1	247	247
Sous-total				3080
<i>Frais divers hors coût fixe du CR AGRHYMET</i>				
Pécule mensuel (restauration...)	Mois	12	124	1488
Frais de voyage aller-retour Ouaga-Niamey	No.	1	231	231
Sous-total				1719
TOTAL Année 2				4799
TOTAL FORMATION TS				10,042
Formation AT au Centre de l'ONEA à Ouagadougou				
Frais d'inscription (compris logement etc.)	Forfait	1	1077	1077
Frais de cours	Forfait	1	770	770
Frais d'installation	Forfait	1	77	77
Pécule mensuel (restauration...)	Mois	12	77	924
Assurance maladie	Forfait	1	308	308
Fourniture et documentation	Forfait	1	308	308
Voyages d'études / visites de terrain au BF	Forfait	1	154	154
Sorties de terrain pendant le stage	Jour	20	16	320
TOTAL FORMATION AT				3,938

ANNEXE 3 : DETAIL DES COUTS DU PROJET

Le coût estimatif du projet s'élève à 670.000 Euro décomposés comme il suit :

- a) les dépenses courantes à la charge de l'Etat burkinabè évaluées pour la durée de la formation (2 ans) à la somme de **220.000 Euro** et comprenant :
- les salaires et charges légales du personnel fonctionnaire participant aux activités du projet (coordinateur, personnels de la DGRE et des DRAHRH etc.), soit 91.000 Euro ;
 - les frais d'eau, d'électricité, de téléphone et internet liés au fonctionnement des équipes impliquées dans la mise en œuvre du projet, soit environ 38.000 Euro ;
 - les frais des tournées de suivi des réseaux de collecte de données d'un montant de 91.000 Euro.
- b) la contribution de la Facilité Africaine de l'Eau destinée à couvrir les autres charges, telles qu'évaluées ci-dessous :

Budget Global

Description	Unité	Quantité	PU Euro	PT Euro
Formation au Centre Régional AGRHYMET				
Année 1	Etudiant	18	5243	94374
Année 2	Etudiant	18	4799	86382
Mission DGRE à Niamey (6 jours / voyage) Voir SP	Voyage	2	1154	2308
TOTAL Formation AGRHYMET				183.064
Formation au Centre de formation ONEA				
TOTAL Formation ONEA				98.450
Equipement				
<i>Equipement Informatique:</i>				
Ordinateur de bureau complet (1 par UCDIEau + 2 à Ouaga)	Unité	15	2308	34620
<i>Logistique 10/31/2007</i>				
Motos (1 moto par AT)	Unité	13	2308	30004
<i>Matériel de mesure:</i>				
GPS (1 par UCDIEau)	Unité	13	924	12012
Sondes piézométriques (1 par UCDIEau)	Unité	13	1077	14001
Kit analyses chimiques (1 par UCDIEau)	Unité	13	3077	40001
TOTAL Equipement				130.638
Total				412.152
Imprévus				37.848
TOTAL GENERAL				450.000

ANNEXE 4 : REFERENCES (Liste non exhaustive)

1. Document de politique et stratégie en matière d'eau. 1998
2. Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion. Mai 2001
3. Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso. Mars 2003
4. Plan de conception et de mise en œuvre du Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau). Novembre 2004
5. Recueil de textes juridiques d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau. Novembre 2005.
6. Etat de mise en œuvre du PAGIRE du Burkina Faso. Octobre 2006
7. PADSEA II - Document de composante. Octobre 2004
8. PADSEA II - Description de la composante Appui au PAGIRE
9. Divers :
 - Organigramme des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH). Arrêté N°2006/049/MAHRH/SG.
 - Organigramme de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE). Arrêté N°2007-002/MAHRH/SG/DGRE.
 - Note de Service N° 2006-025/MAHRH/SG/DGRE/DEIE du 31/07/2006. Attributions et organisation des services de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau (DEIE) de la DGRE.
 - Programme Niger-HYCOS - Annexe 5 - Programme de formation.

ANNEXE 5 : PHOTOS DE LA MISSION D’EVALUATION, OCTOBRE 2007



Photo 1: Barrage de Garango Province du Boulgou



Photo 2: Périmètre irriguée - Barrage de Garango



Photo 3 : Station Hydrométrique Rivier Nakambé à Gonse

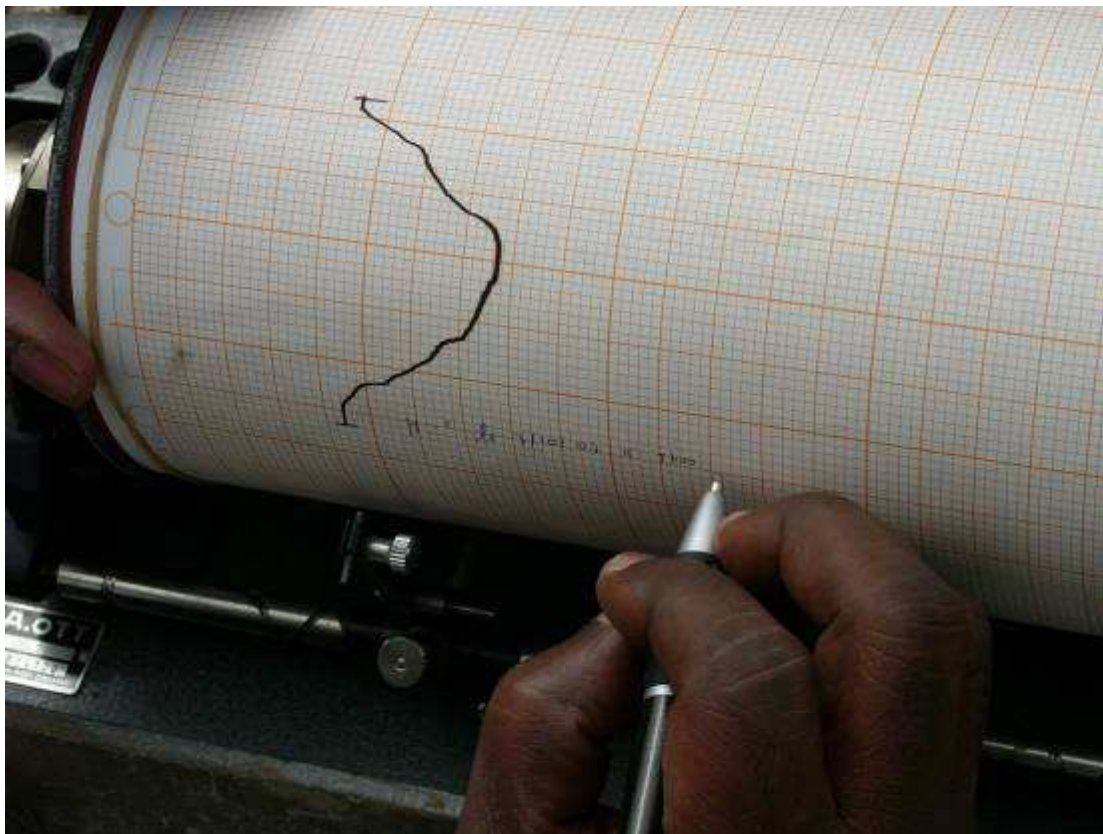


Photo 4 : Station Hydrométrique Rivier Nakambé à Gonse



Photo 5 : Station Hydrométrique Wayen - Rivier Nakambé



Photo 6 : Station Hydrométrique Wayen - Rivier Nakambé